



## Index de l'Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

---

**La Caisse Régionale a toujours mis un point d'honneur à veiller au principe de non-discrimination et d'égalité de traitement entre les femmes et les hommes** dès le recrutement en terme de rémunération à l'embauche mais aussi tout au long du parcours professionnel de ses collaborateurs.

Depuis le 5 septembre 2018, **la Loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel** ainsi que **le décret du 8 janvier 2019** sont venus renforcer les obligations des entreprises en matière d'égalité Femmes/Hommes notamment par la publication annuelle d'un index conduisant les entreprises vers une obligation de résultat en matière d'égalité salariale.

**Depuis plusieurs années, la Caisse Régionale se veut volontariste sur ce sujet.**  
**Elle est fière de partager avec vous son résultat de 86 %**  
**ce qui est au-delà de l'objectif réglementaire fixé à 75%.**

Consciente de la nécessité de poursuivre ses actions et fidèle à ses valeurs, la Caisse régionale continuera à mener des actions car l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et la mixité de façon plus globale représentent un enjeu stratégique pour l'équilibre, le développement et la performance de la Caisse Régionale.